

Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de
Vincent & Co, d'Albion, C. E.,
FAILLI.
Les créanciers de la faillite sont par le présent avis qu'ils ont fait une cession de leurs biens et effets en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, le Syndic sousigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.
D. MASSON, Syndic.
31, Rue St. Pierre, Montréal, 1er décembre 1865. 72 dm

Acte concernant la faillite, 1864

Province du Canada, District de Montréal.
Dans la Cour Supérieure.
Dans l'affaire de
HENRY CHAPMAN & COMPANY,
FAILLI.
Les sousignés ont produit un acte de composition et de décharge exécuté en leur faveur, tant comme associés qu'engagés individuellement par leurs créanciers, et le dix-septième jour de Février prochain, ils s'adresseront à la dite Cour pour le faire confirmer.
HENRY CHAPMAN,
J. H. HOPE,
RICHARD A. BROOKE,
Par leur procureur ad litem,
J. J. C. ABBOTT.
Montréal, 1er décembre 1865—72dm

Acte concernant la faillite, 1864

Province du Canada, District de Montréal.
Dans la Cour Supérieure pour le Bas-Canada.
Dans l'affaire de
Henri LaRocque,
FAILLI.
AVIS est par le présent donné que le sousigné a déposé, au bureau de cette Cour, un acte de composition et de décharge, exécuté par ses créanciers, et que le VINGTIÈME JOUR DE MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi, ou aussitôt que conseil pourra être entendu, il s'adressera à la dite Cour pour en obtenir une ratification de la dite acte effectuée en sa faveur, en vertu de la dite acte.
HENRI LAROCQUE,
Par H. F. RAINVILLE, Proc. ad litem.
Montréal, 14 décembre 1865—84dm

Acte concernant la faillite, 1864

Province du Canada, District de Montréal.
Dans la Cour Supérieure.
Dans l'affaire de
C. K. ADAMS,
FAILLI.
MARDI, le 27ème JOUR DE MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi, ou aussitôt que conseil pourra être entendu, le sousigné s'adressera à la Cour pour obtenir une ratification de la dite acte effectuée en sa faveur, en vertu de la dite acte.
CHAUNCEY K. ADAMS,
Par son Procureur,
A. & W. ROBERTSON.
Montréal, 17 janvier 1866—110 dm

Acte concernant la faillite, 1864

Province du Canada, District de Montréal.
Dans la Cour Supérieure.
Dans l'affaire de
GEORGE BAGHURST,
FAILLI.
Une feuille de dividende a été préparée, sujette à objection jusqu'au DIXIÈME JOUR DE FÉVRIER prochain.
A. B. STEWART, Syndic.
Montréal, 20 janvier 1866—110 ds

Acte concernant la faillite, 1864

Province du Canada, District de Montréal.
Dans la Cour Supérieure.
Dans l'affaire de
DAVID ALLAN POE WATT,
FAILLI.
MARDI, le DIX-SEPTIÈME JOUR D'AVRIL prochain, le sousigné s'adressera à la dite Cour pour obtenir une ratification de la dite acte effectuée en sa faveur, en vertu de la dite acte.
TORRANCE & MORRIS,
Procureurs ad litem du dit.
DAVID ALLAN POE WATT.
Montréal, 22 janvier 1866—112 dm

Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de
E. & G. NOUËL, de St. Ours, FAILLI.
Les créanciers de la faillite sont par le présent avis qu'ils ont fait une cession de leurs biens et effets en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, le Syndic sousigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.
LOUIS J. R. GIARD, Syndic.
Ches AMAR PAVERT par St. C.
Montréal, 24 janvier 1866. ds—113

Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de
N. O. GREENE,
FAILLI.
Une feuille de dividende a été préparée, sujette à objection jusqu'au DIXIÈME JOUR DE FÉVRIER prochain.
JAMES SCULTHORP, Syndic.
Montréal, 24 janvier 1866—114

Dr. C. F. F. TRESTLER
DENTISTE CANADIEN-FRANÇAIS,
No. 123, — RUE CRAIG — No. 123
(Vis-à-vis la Rue Ouel).

Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de
PRÉFONTAINE & DYON, et de T. & M. PRÉFONTAINE, FAILLI.
Les créanciers de la faillite sont par le présent avis qu'ils ont fait une cession de leurs biens et effets, d'après l'acte susdit, à moi, le Syndic sousigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.
V. HUDON, Syndic.
Montréal, 5 janvier 1866—114 ds

Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de
JOHN BROWN,
FAILLI.
Les créanciers de la faillite sont par le présent avis qu'ils ont fait une cession de leurs biens et effets, en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, le Syndic sousigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.
JOHN PLIMSOLL, Syndic.
Montréal, 23 janvier 1866—114 ds

Acte concernant la faillite, 1864

Province du Canada, District de Montréal.
Dans la Cour Supérieure.
Dans l'affaire de
WILLIAM G. VOGT, JOSEPH VOGT & GEORGE VOGT, faisant affaires sous les noms et raison de William G. Vogt & Co., de Montréal, C. E., FAILLI.
Les créanciers de la faillite sont par le présent avis qu'ils ont fait une cession de leurs biens et effets, en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, le Syndic sousigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.
T. S. BROWN, Syndic Officiel.
Montréal, 26 janvier 1866—116 ds

Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de
PATRICK RYAN, de Montréal, C. E., FAILLI.
Les créanciers de la faillite sont par le présent avis qu'ils ont fait une cession de leurs biens et effets, en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, le Syndic sousigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.
T. S. BROWN, Syndic Officiel.
Montréal, 26 janvier 1866—116 ds

Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de
GEORGE BAGHURST,
FAILLI.
Une feuille de dividende a été préparée, sujette à objection jusqu'au DIXIÈME JOUR DE FÉVRIER prochain.
A. B. STEWART, Syndic.
Montréal, 20 janvier 1866—110 ds

Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de
GEORGE BAGHURST,
FAILLI.
Une feuille de dividende a été préparée, sujette à objection jusqu'au DIXIÈME JOUR DE FÉVRIER prochain.
A. B. STEWART, Syndic.
Montréal, 20 janvier 1866—110 ds

Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de
E. & G. NOUËL, de St. Ours, FAILLI.
Les créanciers de la faillite sont par le présent avis qu'ils ont fait une cession de leurs biens et effets en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, le Syndic sousigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.
LOUIS J. R. GIARD, Syndic.
Ches AMAR PAVERT par St. C.
Montréal, 24 janvier 1866. ds—113

Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de
N. O. GREENE,
FAILLI.
Une feuille de dividende a été préparée, sujette à objection jusqu'au DIXIÈME JOUR DE FÉVRIER prochain.
JAMES SCULTHORP, Syndic.
Montréal, 24 janvier 1866—114

Dr. C. F. F. TRESTLER
DENTISTE CANADIEN-FRANÇAIS,
No. 123, — RUE CRAIG — No. 123
(Vis-à-vis la Rue Ouel).

A LOUER

POSSÉSION AU PREMIER MAI
Ces DEUX MAISONS de première classe à deux étages en pierre de taille, Nos 393 et 397, "Tricorne" Place, Rue Dorchester, ayant Bains et Privée, et toutes les commodités modernes, avec Bouches et Remise à voitures. Si on le requiert, on peut obtenir possession du No. 393 au commencement d'avril. Loyer à bon marché.
S'adresser à
JOHN ATKINSON,
No. 384, Rue Dorchester.
31 mars—161

A LOUER

TROIS MAISONS de première classe, Rue Berri. Loyer, CRÉDIT LOUIS.
S'adresser à
J. B. ROLLAND,
12 et 14, Rue St. Vincent.
12 janvier—103

A VENDRE A BELLEIL

LA MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ
Située au Village de Belleil
A proximité des chars et vapeurs
occure ci-dessus
COMME RÉSIDENCE ET PLACE D'AFFAIRES
DE
FEU P. MALOT, ECUER,
Bâtie d'une grande maison de briques munie de tous les commodités de la vie, et entourée de belles plantations, deux vastes hangars pour le grain (dont l'un en pierre), un autre hangar pour le bois et les voitures, un autre bâtiment très-vaste contenant écuries et étables, deux cours, un jardin spacieux planté d'arbres fruitiers et un bon quai sur la rivière; en un mot, l'une des places de commerce des plus avantageuses et des plus agréables situées de toute la rivière Chamby. Cette propriété, avec toutes les bûches et améliorations, a coûté au-delà de \$8,500 à celui qui l'occupait; aujourd'hui le sousigné l'offre en vente pour moins que la moitié du prix qu'elle a coûté, et avec des termes extrêmement faciles.
S'adresser à
Dr. J. B. BROUSSEAU,
No. 53, Petite Rue St. Jacques
Ou au
Dr. J. B. BROUSSEAU,
Station de Belleil.
31 octobre—45

A VENDRE

Une TERRE située près de la station du Port de Belleil, contenant cent-vingt arpents en superficie, belle bûche. S'adresser au sousigné,
LOUIS GUEROUT,
Toutes lettres adressées doivent être affranchies.
21 ds. 87—umkb

A LOUER

La PROPRIÉTÉ de feu M. C. H. Corbin, Cor. Prothonnotaire, située sur la Rue St. Catherine et entre les Rues St. Hubert et St. Christophe, comprenant une Maison double en pierre de taille à deux étages, une grande Cour et Bâtiments, ainsi qu'un beau Jardin. Possession au 1er Mai. Pour les conditions s'adresser à Montréal à O. LEITHELT, Cor. ou au Sousigné à St. Hyacinthe.
P. LAMOTHE,
Exécuteur testamentaire.
Montréal, 5 janv. 1866. k 98

BUREAU A LOUER

TROIS BUREAUX à louer dans la Rue St. Vincent, dans le Block Girard. S'adresser au No. 219, Rue des Commissaires.
20 janvier—110

Propriété à vendre à Saint-Cyprien

Cette magnifique PROPRIÉTÉ de six arpents de front sur vingt-huit de profondeur, située à un mille de l'Eglise, sur le chemin conduisant à l'Acadie, avec une Maison, Bouches et autres dépendances, le tout en bon état. Soixante-dix arpents de cette terre sont en bon état de culture et le reste en bois debout. Cette propriété sera vendue, pour argent comptant, à un prix très-modique. Titres incontestables.
S'adresser au sousigné,
T. C. DE LORIMIER, Avocat,
41, Petite Rue St. Jacques
30 août—296 D 3

A LOUER

Cinq MAGASINS avec LOGEMENTS en face du Marché St. Charles. Une BOUTIQUE avec LOGEMENT, maison locale, étant la seule Boulangerie dans cette partie de la Cité. Possession immédiate et sans loyer d'ici au 1er Mai.
CHAS. GAREAU,
142, Rue McGill
12 janv.

A LOUER

Cet HOTEL bien connu, pourvu d'une Cour spacieuse, situé vis-à-vis le Marché Beauport.
S'adresser à
J. TIPPIN & FILS,
18 janvier—104

A LOUER

Cette magnifique MAISON EN BRIQUES, pour une famille qui désire une résidence confortable, étant la dernière maison sur la rue Sherbrooke Est, connue sous le nom de Place St. Louis. Il y a un grand Jardin très-bien cultivé d'arbres fruitiers et d'ornement, rendant cette résidence extrêmement saine et agréable. La maison vient d'être réparée et peinte à neuf; elle possède toutes les dépendances désirables. Cette résidence n'est qu'à un quart d'heure de marche du centre des affaires de cette Cité.
S'adresser au propriétaire,
L. G. FAUTREUX,
20, Rue du Port, en face de la Rue des Enfants Trouvés.
27 janvier—116

Bonne Place de Commerce à Vendre

Cette BELLE PROPRIÉTÉ, ci-devant occupée par Bonnav Courau, marchand de St. Antoine, Rivière Chambly, à vendre à bas prix.
S'adresser à
F. & J. LECLEIRE & Co,
No. 290, Rue St. Paul, Montréal.
15 janvier—105um

A LOUER

Ce GRAND & SPLENDIDE HOTEL, "Jacques Cartier", situé sur le côté nord de la Place Jacques-Cartier, contenant cinquante Chambres à Coucher, deux Salons de Réception et foyers de toutes les commodités modernes, Bains, Privée, Caves à Vin, Gardes-Manger et Glacière. Cet Hotel est bien situé pour les Voyageurs, se trouvant près des différents débarcadères des Bateaux à Vapeur et dans la place des Affaires. Cet Hotel est chauffé par la Vapeur. A côté du Comptoir aux Liqueurs il y a une magnifique Chambre de Toilette pour Messieurs. S'adresser à
AMABLE PREVOST,
266 et 268, Rue St. Paul.
29 janv.

A LOUER

UNE MAISON DOUBLE, No. 261, Rue St. Antoine, renfermant une Salle à Dîner, un Salon et une Salle à Déjeuner, Parloir et Salle à Coucher, Cuisine, avec Grille, Armoire et Appareil complet à la vapeur, dans la dernière partie de la ville, dans une belle rue, un grand jardin, un hangar à voitures et autres dépendances. La Maison a été complètement tapissée et peinte cette année. S'adresser à
AMABLE PREVOST,
Nos. 266 et 268, Rue St. Paul.
29 janv.

A vendre. — Une chance rare

A vendre dans le village de St. Vincent de Paul, à 9 milles de Montréal, une BÂTE EN PIERRE, propre pour un magasin, hôtel ou une résidence pour un Monsieur, avec des dépendances nouvelles bâties et un grand jardin. Dans le village, il y a une prison de réforme, un collège et un couvent. Il se fait maintenant beaucoup d'affaires, mais le propriétaire désire se retirer. La maison est voisine de l'église de la paroisse. Conditions faciles.
S'adresser au
Dr. YOUNG, DESTINÉ,
31 janvier—119

Place de Commerce à Louer

Cette MAISON à deux étages en pierre de taille, coin de la rue St. Joseph et de la rue Roy, près de la rue McGill, occupée depuis dix ans par M. Scraphin Cloutier, Marchand-Epicer, contenant un grand magasin et logement, cave de première classe, avec une voûte en arc, grande cour, écuries en briques, remise, &c., &c.
S'adresser à
LEANDRE CHAPUT,
No. 431, Rue des Commissaires.
31 janvier—119 c j

ETABLISSEMENT

Hydrothérapique de Montréal.
Hydrothérapie rationnelle. Traitements spéciaux des Maladies Chroniques, Nerveuses, Rhumatismales, de la Peau, des Voies Digestives, Génitourinaires.
396, Rue Dorchester.
G. S. DE RONALD, M. D. C. M., Membre de la Société Impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de France, &c., &c., &c.
21 août 288 km k 1

ASSURANCE

NORTH BRITISH & MERCANTILE
Contre le Feu et sur la Vie.
Capital - - - - - \$10,000,000
Accum. des Fonds - 10,000,000
Revenu Annuel - - 2,500,000
Etablissement de la Branche Canadienne.
OFFICIERS.
DIRECTEURS GÉRANTS:
D. Lorn MacDougall, Sec. Th. Davidson, Sec.
DIRECTEURS ORDINAIRES:
Hon. L. Renaud, M. C. L. Hon John Rose, M. P. P.
Hon T. Ryan, M. C. L. J. Law, Sec. Marchand
O. J. Brydges, Cor. Directeur Général du Grand Tronc, dont tous sont Actionnaires.
SECRÉTAIRE - LUC L. JOHNSON
INSPECTEUR - W. EWING.
Cetle Compagnie offre à tous les garanties pour l'ASSURANCE CONTRE LE FEU; elle a 30 Modes d'Assurance sur la Vie.
Le Bureau des Directeurs à Montréal, à plein pouvoir de régler les pertes.
On pourra se procurer des Formes de propositions et toutes autres informations en s'adressant au Bureau-Général, Numéros 2, 4, & 6, LA SOURCE.
MacDougall & Davidson,
Agents-Général pour le Can. de
P. R. Fautaux,
SOUS-AGENT.
Violon! Violon! Violon!
M. JULES HONE, Elève du Conservatoire Royal de Bruxelles, élève de MM. LEONARD et PETIT, donnera des leçons de Violon et de Composition Musicale (Harmonie, Contrepoint et Fugue).
24 janv. 23, Rue Bleury, Montréal. ds—113

Bureau & Normandeau

NOTAIRES,
NO. 2, PETITE RUE ST. JACQUES.
Hos. J. O. BUREAU.
27 janvier—118

AVIS

La société qui a existé entre les sousignés sous le nom et raison de GRIFFIN & MARTIN, est de ce jour dissoute de consentement mutuel. Les livres de crédits et créances des débiteurs de la dite société ayant été divisés, seront réglés par moitié par chacun des ci-dessus associés à leur place d'affaires respectives.
JAC. GRENIER,
Nos. 390, Rue St. Paul.
P. P. MARTIN,
No. 120, Rue St. Paul.
Montréal, 30 décembre 1865—96 km c

AVIS

Conformément à l'avis ci-dessus, le sousigné a l'honneur de remercier ses associés en général pour l'encouragement libéral qu'il a reçu, et il espère qu'ils continueront à l'appuyer également la nouvelle société qu'il forme avec M. LOUIS MOXAT, sous le nom et raison de GRIFFIN & MARTIN & MOXAT, pour faire le commerce de Marchandises Séchées en Gros au magasin ci-devant occupé par M. Monat, au No. 219, Rue St. Paul, près la Place Jacques-Cartier.
P. P. MARTIN,
LOUIS MOXAT.
3 janvier—96 km c

ETABLISSEMENT DEPUIS 1820.

A. BOURNE

Graveur et Imprimeur sur planque en cuivre.
No. 293, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL.
RÉSIDENCE:
Hotel du Canada,
8 octobre. 24—amk

AUX MARCHANDS ET AUTRES.

Conformément à l'Acte 26 Viet Chap. 52, pour pourvoir à la nomination d'un Gardien du Port de Montréal,
AVIS est par les présentes donné, que, selon les dispositions du dit Acte, tout examen de marchandises emmagasinées doit être notifié au Gardien du Port et qu'il doit être et officier l'un des ses émissaires. La pénalité pour toute infraction à l'égard de l'Acte de Quarantaine, qui sera notifiée desormais exigée.
ALEX. SOLATER,
Gardien du Port.
BUREAU DU GARDIEN DU PORT,
No. 5, Bâtisse de l'Assurance Royale, 114—usx
24 janvier 1866

LICITATION VOLONTAIRE

Sera vendu par autorité de justice, à la porte de l'église de la paroisse St. Martin, le DOUZIÈME JOUR DE FÉVRIER prochain (1866), à ONZE heures de l'avant-midi, les immeubles ci-dessus désignés appartenant aux enfants mineurs issus du légitime mariage de feu Edouard Lefebvre et Dame Aurélie Primeau, sa veuve survivante, savoir:
1. UNE TERRE désignée sous le numéro seize de la concession du Grand Marais, dans la paroisse St. Martin, et partie par le numéro dix-huit de la dite St. George, contenant quatre arpents de largeur sur vingt-huit arpents de longueur dans la ligne sud-ouest, et vingt-cinq arpents et une perche dans la ligne nord-est, formant quatre-vingt-onze arpents, plus ou moins, en superficie, bornés en front par le ruisseau du Grand Marais, en profondeur par la ligne de la dite St. George, du côté sud-ouest par la terre de Jean-Marie Lefebvre et partie par la terre des héritiers William Harrington, et du côté nord par la terre de la veuve et des héritiers de feu Charles Lefebvre, avec une maison, une grange, une remise, une écurie, une fable, une laiterie, un four et un hangar dessus construits.
2. UN TERRAIN situé dans la première cote double de Williamtown, dans la dite paroisse St. Martin, contenant un demi-arpent de largeur sur vingt arpents de longueur, borné en front par la terre de Jean-Marie Lefebvre et partie par la terre de la dite cote double de la dite St. George, et du côté nord-est à un nommé Piché, partie en déshé et partie en bois debout.
Pour les conditions, s'adresser à la veuve et tutrice ou au Notaire sousigné.
JOS. LEONARD, N. P.
Beauharnois, le 25 janvier 1866—113 k a

Chemin de Fer U. bain de Montréal.

PROJET DE LIGNE D'HIVER.
JUSQU'À NOUVEAU AVIS, les SLEIGHS de la Compagnie marcheront comme suit: en commençant à Huit A. M.:
10. Du dépôt d'Hochebourg à l'extrémité de la Rue St. Joseph et retour, passant par les rues: St. Marie et Notre-Dame, toutes les 14 minutes par les Sleighs auront une affiche noire et une lumière bleue.
20. Du dépôt d'Hochebourg au carré Richmond et retour, allant par les rues: St. Marie, Notre-Dame et Grande Rue. St. Jacques, dans la Rue St. Antoine par le carré Victoria, toutes les 28 minutes chaque côté. Ces Sleighs auront une affiche rouge et une lumière rouge et à chaque voyage arrêteront au bureau de Poste selon qu'il plaira aux passagers.
30. Des barrières à poignée de la Rue St. Laurent à la Poste de St. Charles, passant par les rues Craig, McGill et Wellington, toutes les 22 minutes chaque côté. Ces Sleighs auront une affiche verte et une lumière verte et arrêteront aux salles d'attente de la Rue Craig à chaque voyage pour prendre les passagers.
40. Des salles d'attente de la Rue Craig et retour par les rues Bleury et St. Charles, le Beaver Hall et la Rue St. Catherine, alternativement toutes les 20 minutes par poste, de 8 à 10 A. M., 12 à 2 30 P. M., et à 6 30 P. M. Ces Sleighs auront une affiche blanche et une lumière blanche.
Dans quelques jours, quand les détails du nouveau projet seront complétés on publiera un tableau des heures, afin que le public puisse se guider.
Par ordre du Bureau,
J. GLASS,
Secrétaire.
Rue Craig, 19 janv., 1866—114—dk.

AVIS

Qu'il y ait à bord de tout navire un appareil efficace pour changer l'eau saie en eau douce du genre des appareils qui existent dans nos sous-mers de l'événement du Dr. Normanby, Brevet de Winchester et Gravelley, ou Brevet de Chaplin & Co.
20. Que les propriétaires, armateurs ou maîtres de tout navire, avant l'expédition, remettent à l'Officier de l'Emigration un certificat de l'Ingénieur ou Apprénti du Bureau de Commerce ou de quelque autre personne compétente désignée par l'Officier de l'Emigration, déclarant que sept jours immédiatement avant la date du certificat l'appareil a été examiné par cette personne et trouvé en bon état, et donnant le nombre de gallons d'eau douce que cet appareil est capable de fournir en vingt-quatre heures, et affirmant en outre que le dit appareil est un des appareils brevetés de Normanby, Winchester et Gravelley ou Chaplin & Co, suivant les circonstances.
30. Que dans tous les cas, l'Officier de l'Emigration soit convaincu que le nombre de gallons d'eau douce que l'appareil est capable de fournir n'est pas au-dessous du nombre de passagers de chambre, des passagers d'entrepont et de l'équipage.
40. Qu'il y ait à bord de tout navire les articles nécessaires à la ration de tel ou tel genre, soit pour une personne ou des personnes capables de faire des réparations et de veiller au bon fonctionnement de cet appareil de distillation.
Et pour prévenir toute fausse interprétation de cet Ordre en Conseil, il est en outre ordonné par la présente que les termes "Navires à Passagers", "Officiers de l'Emigration", "Adulte", et "Maître" auront la même signification que celle qui leur est assignée dans le dit "Acte des Passagers", 1855.
Et les Trés-Honorable Edward Cardwell, un des principaux Secrétaire d'Etat de Sa Majesté, est chargé de l'exécution de la présente.
(Signé) **ARTHUR HELPS**.

AVIS

N. B. — Les journaux suivants sont pris de publier les réclames tout en français, soit en français, soit en anglais, à la discrétion de l'éditeur, à la langue qu'il est publié, savoir:
Le Journal Chronique, le Mercury et le Daily News, de Québec, Le Canadian, le Journal de Québec et le Courrier du Canada, le Montreal Gazette, le Transcript et La Mueuse, l'Enquirer et le Journal des Trois-Rivières, le Spectateur de l'Ontario, le News de Kingston, le Protégé de London, le Times, le Post et le Canada, d'Ottawa, le Globe et l'Evening Journal, de Toronto.
29 janvier. 117—ts a

AVIS

Les sousignés ont l'honneur d'informer leurs amis et le public en général qu'ils ont formé une société pour faire le Commerce de MARCHANDISES SÉCHES EN GROS, sous les noms et raison de MARTIN et MONAT, au No. 219, Rue St. Paul, où les pratiques de cet Etablissement déjà bien connu recevront le même encouragement que par le passé.
P. P. MARTIN,
LOUIS MONAT.
3 janvier—96 km c

AVIS

Conformément à l'avis ci-dessus, le sousigné a l'honneur de remercier ses associés en général pour l'encouragement libéral qu'il a reçu, et il espère qu'ils continueront à l'appuyer également la nouvelle société qu'il forme avec M. LOUIS MOXAT, sous le nom et raison de GRIFFIN & MARTIN & MOXAT, pour faire le commerce de Marchandises Séchées en Gros au magasin ci-devant occupé par M. Monat, au No. 219, Rue St. Paul, près la Place Jacques-Cartier.
P. P. MARTIN,
LOUIS MOXAT.
3 janvier—96 km c

AVIS

Conformément à l'avis ci-dessus, le sousigné a l'honneur de remercier ses associés en général pour l'encouragement libéral qu'il a reçu, et il espère qu'ils continueront à l'appuyer également la nouvelle société qu'il forme avec M. LOUIS MOXAT, sous le nom et raison de GRIFFIN & MARTIN & MOXAT, pour faire le commerce de Marchandises Séchées en Gros au magasin ci-devant occupé par M. Monat, au No. 219, Rue St. Paul, près la Place Jacques-Cartier.
P. P. MARTIN,
LOUIS MOXAT.
3 janvier—96 km c

AVIS

Conformément à l'avis ci-dessus, le sousigné a l'honneur de remercier ses associés en général pour l'encouragement libéral qu'il a reçu, et il espère qu'ils continueront à l'appuyer également la nouvelle société qu'il forme avec M. LOUIS MOXAT, sous le nom et raison de GRIFFIN & MARTIN & MOXAT, pour faire le commerce de Marchandises Séchées en Gros au magasin ci-devant occupé par M. Monat, au No. 219, Rue St. Paul, près la Place Jacques-Cartier.
P. P. MARTIN,
LOUIS MOXAT.
3 janvier—96 km c

AVIS

Conformément à l'avis ci-dessus, le sousigné a l'honneur de remercier ses associés en général pour l'encouragement libéral qu'il a reçu, et il espère qu'ils continueront à l'appuyer également la nouvelle société qu'il forme avec M. LOUIS MOXAT, sous le nom et raison de GRIFFIN & MARTIN & MOXAT, pour faire le commerce de Marchandises Séchées en Gros au magasin ci-devant occupé par M. Monat, au No. 219, Rue St. Paul, près la Place Jacques-Cartier.
P. P. MARTIN,
LOUIS MOXAT.
3 janvier—96 km c

FEUILLETON.

Les Boucaniers

PAR
PAUL DUPLISSIER

Appareils de Distillation devant être employés à bord de tous les Navires à Passagers.

Rex Down No. 18 décembre 1865.
Monsieur,
J'ai l'honneur de vous transmettre par votre information et pour que vous les fassiez publier dans les journaux publics, copie de l'Ordre en Conseil de Sa Majesté, daté le 6 octobre, permettant d'employer les appareils de distillation de Normanby et de M. Winchester et Gravelley, à bord des Navires qui ont des Passagers.
J'ai l'honneur d'être,
Monsieur

